

Stratégie UE-Afrique: un coup d'accélérateur au développement

2017/2083(INI) - 16/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 419 voix pour, 97 contre et 85 abstentions, une résolution sur la stratégie UE-Afrique: un coup de pouce au développement.

Étant donné que l'UE est le principal partenaire de l'Afrique dans les domaines économique et commercial ainsi qu'en matière de développement, d'aide humanitaire et de sécurité, les députés ont appelé à doter le partenariat Afrique-UE d'une **nouvelle vision d'avenir** qui reflète l'évolution de la situation des deux continents sur les plans social, environnemental, économique et politique

L'accord de Cotonou avec l'UE, auquel 79 États ACP sont parties, dont 48 en Afrique subsaharienne, régit le principal partenariat entre l'UE et l'Afrique. En termes financiers, le 11ème Fonds européen de développement (FED) dispose d'un budget de 30,5 milliards EUR, dont 900 millions sont réservés à la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et 1,4 milliard EUR au FED pour l'Afrique.

Intensifier le dialogue politique: en tant que condition préalable à un partenariat stratégique renouvelé, le Parlement a invité le futur partenariat, grâce à un dialogue élargi, à se concentrer sur les domaines prioritaires identifiés à la fois par l'Union africaine (UA) et l'UE, tels que:

- le développement économique (via le commerce, les Accords de partenariat économique (APE);
- la bonne gouvernance, y compris les droits de l'homme;
- le développement humain par le biais de services publics couvrant les besoins fondamentaux tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'égalité des sexes, la science, la technologie et l'innovation;
- la sécurité et la lutte contre le terrorisme;
- la migration et la mobilité;
- l'environnement - y compris le changement climatique.

Les députés ont souligné que **l'appui budgétaire**, en donnant aux gouvernements les moyens de déterminer leurs besoins et leurs priorités, était le meilleur moyen de mettre en œuvre l'appropriation des politiques. Ils ont rappelé l'importance:

- de **maintenir un cadre juridiquement contraignant** en matière de coopération ACP-UE après 2020, tout en insistant sur le principe de **cohérence des politiques** au service du développement dans les relations commerciales entre l'UE et l'Afrique;
- du respect par les États membres de l'engagement de consacrer **0,7% de leur PIB** à l'aide publique au développement (APD).

Construire des États et des sociétés plus résilients: le Parlement a jugé nécessaire de faire de la résilience (politique, sécuritaire, environnementale, économique et sociale) un élément majeur de la nouvelle stratégie UE-Afrique.

En particulier, des efforts devraient être entrepris pour:

- **renforcer la bonne gouvernance, la démocratie, l'état de droit**, le respect des droits de l'homme en étendant la conditionnalité de l'aide au développement au strict respect de ces valeurs, ainsi que la lutte contre la corruption sur les deux continents;
-

- améliorer la coopération dans les domaines **de la sécurité et de la justice** en vue d'adopter une approche globale permettant de mieux lutter contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains et le trafic de migrants, en particulier de mineurs, ainsi que le terrorisme;
- renforcer la coopération au sein de la stratégie UE-Afrique visant à **prévenir l'impunité**, à promouvoir l'état de droit et à développer les capacités policières et judiciaires;
- développer une approche stratégique pour **renforcer la résilience climatique** et soutenir les pays africains dans leurs efforts d'adaptation et investir davantage dans les domaines de l'énergie renouvelable;
- renforcer la **coopération entre les secteurs privés européen et africain** et la concentration des investissements, notamment par le biais de partenariats public-privé;
- créer des **emplois décents** en veillant au respect des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- mieux coordonner leurs **programmes d'aide au commerce** et renforcer les synergies avec leurs politiques d'investissement en Afrique;
- assurer la **non-discrimination** contre les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les peuples autochtones et promouvoir les politiques publiques et les investissements appropriés dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation;
- renforcer les **systèmes éducatifs** nationaux africains en investissant au moins 20% du budget national dans ces systèmes pour assurer un accès universel, inclusif, équitable et à long terme à une éducation de qualité à tous les niveaux, dès la petite enfance et pour tous, en mettant l'accent sur les filles et en situation d'urgence et de crise;
- éliminer les obstacles auxquels se heurtent les **femmes** et d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes handicapées et les personnes LGBTI;
- aborder de manière coordonnée **la migration et la mobilité** entre l'Europe et l'Afrique en coopération avec les pays d'origine, de transit et de destination et en se fondant sur les principes de solidarité, de partage des responsabilités, de respect et de dignité humaine. Le Parlement a renouvelé son invitation à **promouvoir l'immigration légale** et invité les États membres à proposer leurs places de réinstallation à de nombreux réfugiés;
- renforcer leur contribution financière aux **fonds fiduciaires** et autres instruments visant à favoriser une croissance inclusive et durable et à stimuler la création d'emplois, contribuant ainsi à s'attaquer aux causes profondes de la migration. À cet égard, le rôle de contrôle du Parlement européen devrait être renforcé pour garantir que les partenariats et les instruments de financement en matière de migration soient compatibles avec la base juridique, les principes et les engagements de l'UE.